

Les relations franco-rwandaïses de 1994 à aujourd'hui


Quentin Rolland*

* *Chercheur, spécialiste de
l'Afrique des Grands lacs*

DES RELATIONS PARTICULIEREMENT TENDUES

Depuis 1994 jusqu'à très récemment, les relations entre la France et le Rwanda ont été particulièrement tendues, prenant pour finir la forme d'un véritable bras de fer politico-diplomatique. Cette tension entre les deux pays aura connu trois pics, le deuxième très intense. Au mois de mars 2004, tout d'abord, plusieurs articles du journal *Le Monde* révélaient que les conclusions de l'instruction menée par le juge Bruguière sur l'attentat perpétré le 6 avril 1994 contre l'avion du président Habyarimana faisaient du Front patriotique rwandais (FPR) et de Paul Kagame, l'actuel président du Rwanda et ancien responsable en chef de la rébellion, les commanditaires de l'attentat. L'on vit alors fleurir au Rwanda une kyrielle de témoignages sur les exactions de l'armée française à l'époque du génocide, témoignages dont le caractère tardif et providentiel le disputait au manque de crédibilité et à la nature fantaisiste. A l'enquête du juge Bruguière, décrite par le camp pro-FPR comme un rideau de fumée visant à relativiser la responsabilité de la France dans le génocide des Rwandais tutsi en diabolisant le FPR, le régime de Kigali issu de la rébellion du début des années 1990 opposait son propre contre-feu. Quelques jours plus tard, lors des commémorations du dixième anniversaire du génocide, Paul Kagame enfonçait le clou en prononçant un discours particulièrement virulent au moment d'évoquer le rôle de la France dans la tragédie, accusant Paris d'avoir « du sang sur les mains ».

Au mois de novembre 2006 ensuite, l'ordonnance de soit-communiqué délivrée par le juge Bruguière rendait publiques les conclusions de l'instruction menée par celui-ci et déclenchait l'émission de neuf mandats d'arrêt internationaux contre autant de personnalités de l'entourage politique de Paul Kagame, tout en recommandant au Tribunal pénal international sur le Rwanda (TPIR) institué par l'ONU en 1994




Les relations
franco-rwandaïses
de 1994
à aujourd'hui

d'engager des poursuites contre le président, lui-même protégé par l'immunité accordée aux chefs d'Etat en exercice. Une semaine plus tard, le Rwanda annonçait la rupture de ses relations diplomatiques avec la France, rupture qui devait durer plus de trois ans.

Enfin, au mois d'août 2008, le gouvernement rwandais rendait publiques les conclusions d'une commission d'enquête « indépendante » nommée par lui-même, placée sous la présidence d'un ancien ministre de la Justice du régime et chargée de « rassembler les éléments de preuve montrant l'implication de l'Etat français dans la préparation et l'exécution du génocide perpétré au Rwanda en 1994 » – intitulé qui se passe de commentaire. Accusant la France d'avoir sciemment entraîné les soldats et les miliciens rwandais dans la perspective du génocide et d'avoir mené l'opération Turquoise dans le but de poursuivre et d'achever celui-ci, la Commission Mucyo désignait nommément treize personnalités politiques françaises de premier plan – parmi lesquelles Dominique de Villepin, Edouard Balladur ou Alain Juppé – et vingt militaires – parmi lesquels quatre généraux – comme particulièrement impliqués. Le rapport Mucyo, réquisitoire sans nuance, peu avare en excès et fondé la plupart du temps sur des témoignages de Rwandais sujets à caution dans un pays où le FPR exerce sa dictature, fournissait ainsi la base d'une éventuelle contre-attaque judiciaire en réponse à l'ordonnance Bruguière, fruit d'une instruction menée exclusivement à charge, peu heureuse dans son contenu et considérée par Kigali comme exprimant le point de vue officiel de la France. Le gouvernement rwandais n'avait même pas attendu la publication de ce rapport pour s'en prévaloir afin d'annoncer son intention d'engager des poursuites contre les personnalités montrées du doigt. Au début du mois de novembre suivant, l'arrestation à Francfort puis la mise en détention à Paris, en application des mandats d'arrêt délivrés par Jean-Louis Bruguière, de Rose Kabuye, directrice du protocole présidentiel rwandais, apparurent dès lors comme le point d'orgue de la brouille franco-rwandaïse. En réalité, comme on le verra plus bas, il s'agissait d'un retournement total de situation, résultat de tractations menées depuis plusieurs mois entre les deux parties, retournement à partir duquel le rapprochement engagé en coulisses allait connaître une forte accélération.

UNE DIPLOMATIE DE L'APAISEMENT ET DE LA RECONCILIATION

C'est en effet dans ce contexte que le président Nicolas Sarkozy et le ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner entreprirent avec succès à partir du dernier trimestre de l'année 2007, au moyen d'un certain nombre de démarches et initiatives,




Les relations
franco-rwandaïses
de 1994
à aujourd'hui

de renouer le dialogue avec Kigali et de rétablir *in fine* des relations diplomatiques normales entre les deux pays.

Au moment de leur arrivée aux affaires, tant le président que le ministre, qui allait être le véritable artisan de cette normalisation, étaient convaincus de la nécessité de la réconciliation avec le Rwanda et pleinement conscients des avantages qui en découleraient pour la France. Il convient naturellement d'avoir ici à l'esprit que Paris souhaite aujourd'hui retrouver un rôle important en Afrique centrale, région où le Rwanda est un acteur de premier plan. Aux yeux des autorités françaises, sans rétablissement de relations normales avec un Etat qui exerce une influence considérable dans la région des Grands Lacs – un Etat qui, adossé à l'immense et riche République démocratique du Congo (RDC), détient l'une des clés de la stabilisation de la zone et qui se trouve de plus en plus engagé dans un vigoureux processus de développement –, il serait vain d'espérer voir prendre corps leur ambition de peser sur la situation en Afrique centrale en y jouant un rôle dans le processus de paix, tout comme il serait vain de souhaiter faire valoir l'intérêt de la France pour les ressources du sous-sol congolais. Ces considérations sont d'autant plus présentes à leur esprit que Paul Kagame a depuis la rupture concrétisé sa volonté ancienne de rompre avec le passé exclusivement francophone du Rwanda, comme en témoignent à la fois la récente instauration de l'anglais comme langue nationale d'enseignement en lieu et place du français et l'adhésion toute récente de Kigali au Commonwealth, qui regroupe en principe les anciennes colonies britanniques. Il y a là, clairement, une menace sur l'avenir du Rwanda comme pays francophone, ce qu'il est encore, et, pour la France, un enjeu culturel au service non pas d'intérêts commerciaux immédiats – les échanges avec le Rwanda sont marginaux, de l'ordre de douze millions d'euros en 2008 – mais des ambitions géostratégiques et économiques évoquées à l'instant.

De manière plus générale, dans l'esprit de Nicolas Sarkozy et de Bernard Kouchner, il n'était pas admissible que la France, acteur important en Afrique, ne soit pas écoutée et respectée par tous sur l'ensemble du continent. Elle ne pouvait de ce point de vue demeurer la seule nation qui entretienne, avec un pays africain victime de génocide, des relations exécrables portant précisément sur ce génocide et qui lui vaillent d'être traînée dans la boue à Kigali dans le cadre des travaux de la Commission Mucyo, toujours en cours en mai 2007, ou, également peut-être, dans celui de l'enquête ouverte par les autorités rwandaïses sur l'attentat du 6 avril 1994 deux mois auparavant. Il était naturellement attendu par les deux hommes que le rapprochement avec le Rwanda fasse cesser les accusations portées contre la France par le régime rwandais en même temps que les menaces que Kigali faisait peser sur elle en s'appuyant sur ces incriminations.




Les relations
franco-rwandaïses
de 1994
à aujourd'hui

A l'été 2007, la réconciliation avec Kigali était ainsi clairement l'une des priorités africaines de Nicolas Sarkozy et de Bernard Kouchner. La diplomatie de l'apaisement et de la réconciliation qu'ils engagèrent alors fut à la mesure des résultats attendus dans le domaine de l'influence française et, tout particulièrement, de l'appréciation que l'un et l'autre faisaient des dégâts que la brouille avec Kigali représentait pour l'image de la France en Afrique. L'on peut en effet dire que Paris n'aura pas ménagé ses efforts pour arriver à ses fins dans ce dossier, multipliant les gestes diplomatiques d'ouverture, donnant force gages de bonne volonté et faisant en sorte que les deux contentieux opposant les deux capitales se résorbent. Des premiers gestes d'apaisement s'accompagnèrent d'une reprise progressive des contacts sur initiative française : appel téléphonique de Bernard Kouchner à Paul Kagame, envoi à Kigali, au mois de septembre, d'une mission, composée de diplomates et de juristes, entretien réunissant au mois de décembre, en marge du sommet de Lisbonne, Nicolas Sarkozy et Paul Kagame...

Les bases du processus de rétablissement des relations diplomatiques furent ensuite consolidées au travers de déclarations et de gestes de Bernard Kouchner, certains forts et hautement symboliques, exprimant la volonté de réconciliation de Paris. Ce fut principalement, d'une part, la prise de distance avec les conclusions du juge Bruguière et l'expression dans la presse de la conviction que Paul Kagame et le FPR n'avaient rien à voir avec l'attentat du 6 avril 1994. Ce fut d'autre part et surtout, en février 2008, un voyage à Kigali, au cours duquel le ministre déposa une gerbe de fleurs au mémorial du génocide de Gisozi, pour ensuite reconnaître publiquement au nom de l'Etat français qu'à l'époque du génocide la France avait commis « une faute politique ». C'était enfin admettre, alors que tous les acteurs internationaux qui jouèrent un rôle au Rwanda du *Hutu Power* avaient pour leur part déjà remis en cause depuis des années l'action qui avait été la leur, une responsabilité de l'Etat français et ne plus se camoufler piteusement derrière la lâcheté collective de la communauté internationale.

Qu'il se soit agi là de paroles fortes se mesure aisément au tollé qu'elles suscitèrent parmi plusieurs responsables politiques des années 1990-1994, que ces paroles outragèrent et qui le firent savoir avec fracas, Alain Juppé en tête. Celui-ci, sortant littéralement de ses gonds, fustigea sur son blog les « amalgames de la repentance » et les « compromissions de la *realpolitik* », blâmant avec emphase « une tentative insidieuse de réécriture de l'histoire qui vise à transformer la France d'acteur engagé en complice du génocide » et enjoignant à Bernard Kouchner de ne « pas s'écarter de la voie de la vérité et de la dignité ». Il s'en tenait ainsi résolument à la ligne qui, à de très rares exceptions près, aura été celle de ces anciens responsables depuis 1994,




Les relations
franco-rwandaïses
de 1994
à aujourd'hui

ligne selon laquelle l'action de la France – leur action, en réalité – avant et pendant le génocide rwandais aurait été exemplaire et ne saurait en aucun cas être critiquée, à plus forte raison pour avoir buté sur une barbarie africaine. L'on reste confondu, lorsqu'on lit sous la plume d'Alain Juppé que la France se serait tenue dans ces années-là à égale distance du camp tutsi et du camp hutu et que s'il fallait recommencer, il n'hésiterait pas à le faire à l'identique. Point de complicité, de malignité ou de mauvaise conscience derrière cette attitude d'inaffabilité – selon l'expression de Claudine Vidal – quelque peu autistique et les élans d'autosatisfaction obstinée qui l'accompagnent, mais tout simplement, alliée à une extrême suffisance, une incapacité irréductible à comprendre ce qui se passa alors. Pourtant, on le sait, il semble bien, pour dire le moins, que l'analyse comparée des objectifs de l'époque et des résultats obtenus autorise, sans que cela soit abusif ou attentatoire à l'honneur de la France, à se demander si quelque chose, à un moment ou à un autre, n'aurait pas échappé à ses dirigeants de l'époque, quelque satisfaits d'eux-mêmes qu'ils fussent.¹

Quoiqu'il en soit, c'est dans le cadre de la résorption des deux contentieux évoqués plus haut que l'on peut prendre véritablement la mesure des efforts déployés par la diplomatie française. En 2008, tout d'abord, les autorités françaises et rwandaïses élaborèrent conjointement une stratégie destinée à lever la condition *sine qua non* posée par Paul Kagame pour une réconciliation. Il s'agissait de neutraliser les poursuites judiciaires initiées par le juge Bruguière sous la forme de mandats d'arrêt internationaux. L'arrestation de Rose Kabuye fut ainsi un simulacre qui permit à la partie rwandaïse d'avoir accès à la procédure et au dossier et de passer de ce fait à l'offensive, en décortiquant l'enquête point par point afin d'en exploiter les faiblesses, en redoublant de vigueur dans la dénégation de toute responsabilité dans l'attentat de 1994 et en mettant la dernière main au rapport accusant les extrémistes hutu d'avoir perpétré celui-ci – rapport qui aura finalement été publié en janvier dernier. Fort opportunément, la rétractation de deux témoins-clés, au moment de l'arrestation de Rose Kabuye puis en 2009, vint de son côté décrédibiliser en partie le dossier et compliquer ainsi les investigations de la justice française, les juges à présent en charge du dossier se voyant contraints de procéder à de nouvelles investigations dans le cadre d'une procédure qui pourrait dès lors se voir prolonger de plusieurs années avant que des conclusions soient livrées.

Tout ceci se passa par ailleurs dans des conditions qui furent acceptables pour Rose Kabuye : bien que mise en examen pour complicité d'assassinats en relation avec une

1. Quentin Rolland, *Retour sur le génocide des Rwandais tutsi*, Fondation Jean-Jaurès, mai 2010.




Les relations
franco-rwandaïses
de 1994
à aujourd'hui

entreprise terroriste, elle fut très rapidement remise en liberté, put, telle une invitée de la République, donner interview sur interview et fut pour finir autorisée à regagner son pays, tandis que notre ministre des Affaires étrangères multipliait dans les médias les déclarations favorables à son endroit. Côté français, les apparences étaient sauvées puisque, d'une part, l'une des personnalités rwandaïses visées par les mandats Bruguière avait pu être interrogée par les magistrats français et que, d'autre part, la procédure n'était pas *stricto sensu* abandonnée, indépendance de la justice oblige. Enfin, fin 2009, dernier acte en date de la stratégie commune, une source autorisée indiquait que l'un des deux juges français à présent en charge de l'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994 était prêt « sur le principe » à se rendre à Kigali, déplacement demandé en vain à plusieurs reprises dans le passé par les avocats de trois des Rwandaïses poursuivies.

Le second contentieux franco-rwandaïse concernait les dix-sept plaintes déposées de longue date en France par un collectif de parties civiles contre des Rwandaïses résidant en France et soupçonnés d'avoir été impliqués dans le génocide. Pendant des années, la justice française avait fait preuve, dans le traitement de ces dossiers, d'une lenteur et d'une frilosité qui avaient accrédité l'idée que les génocidaires et, plus largement, les anciens dignitaires du pouvoir hutu de l'ère Habyarimana bénéficiaient en France d'une protection leur garantissant l'impunité. De fait, malgré un geste d'apaisement intervenu au cours de l'été 2007 concernant les deux dossiers les plus connus et les plus emblématiques, aucune de ces plaintes n'avait débouché sur un acte judiciaire significatif.

C'est alors que survint, tout récemment, une évolution importante, semblant indiquer, tout particulièrement à l'intention de Kigali, que le temps de l'inertie judiciaire et de l'impunité touchait à sa fin. Au mois d'octobre dernier, la ministre de la Justice, Michèle Alliot-Marie, annonçait en effet la création, auprès du tribunal de grande instance de Paris, dans le courant du premier semestre 2010, d'un pôle judiciaire spécialisé dans le traitement des génocides et des crimes contre l'humanité, qui regrouperait l'ensemble des enquêtes en la matière et surtout y travaillerait à temps plein. Trois mois plus tard, dans un article commun publié par le journal *Le Monde*, la ministre et Bernard Kouchner reliaient explicitement la création de ce pôle au traitement des dix-sept dossiers en suspens, manifestant leur volonté de veiller à ce que les personnes concernées soient jugées dans les meilleurs délais. Auparavant, au mois de novembre, dans la semaine précédant la décision du 29 novembre, était du reste survenue une première depuis la rupture des relations diplomatiques : deux des juges d'instruction chargés des dossiers avaient reçu l'autorisation de se rendre à Kigali en commission rogatoire pendant une semaine, ceci afin d'y recueillir des



Les relations
franco-rwandaïses
de 1994
à aujourd'hui


compléments d'information sur les suspects et d'évaluer la possibilité d'une coopération entre les juridictions des deux pays sur ces mêmes dossiers – les citoyens rwandais mis en cause se trouvant naturellement sous le coup de mandats d'arrêt délivrés par leur pays au travers d'Interpol. Au moment du déplacement, Kigali avait salué celui-ci comme « un espoir dans la traque des présumés génocidaires rwandais en France ». Quelques semaines auparavant, les deux juges s'étaient rendus à Arusha pour y rencontrer le procureur en chef du TPIR dans le cadre de leur enquête.

Au cours des mêmes mois d'octobre et de novembre de l'année dernière, trois autres gestes significatifs devaient en outre être accomplis par Paris ou à Paris. D'abord, la confirmation par le Conseil d'Etat du refus d'accorder l'asile politique à Agathe Kazinga, la veuve de l'ex-président Habyarimana. Ensuite, le transfert et l'incarcération en France depuis Mayotte, où il avait été arrêté, de l'ancien capitaine de l'armée rwandaise, Pascal Simbikwanga, considéré comme l'un des derniers membres de l'*Akazu*, premier cercle des génocidaires du printemps 1994. Enfin, la déclaration du gouvernement français soulignant, au moment de l'arrestation en Allemagne du secrétaire exécutif des rebelles hutu rwandais réfugiés en RDC, la détermination de la France « à contribuer activement au renforcement de l'action de la communauté internationale contre les responsables du génocide rwandais et les groupes armés qui déstabilisent l'Est de la RDC ».

Si bien que l'ensemble des efforts déployés par la France allaient enfin trouver leur récompense le 29 novembre 2009, avec le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays, annoncé depuis Kigali par le gouvernement rwandais et le secrétaire général de l'Elysée, Claude Guéant. Trois mois plus tard, au mois de février dernier donc, Nicolas Sarkozy se rendait à Kigali pour une visite certes brève mais hautement symbolique, qui marquait l'aboutissement de la diplomatie engagée depuis 2007 et scellait officiellement la réconciliation.

LA VISITE DE NICOLAS SARKOZY A KIGALI (25 FEVRIER 2010)

Au grand dam de certains observateurs, Nicolas Sarkozy n'a pas, au cours de cette visite, présenté d'excuses pour le rôle passé de la France au Rwanda, reprenant sans émotion l'argument selon lequel la responsabilité fut avant tout collective – la communauté internationale n'a pas su voir et prévenir ce qui se tramait ni arrêter le génocide début avril 1994 alors qu'il était encore temps – et identifiant la part de la France dans le cadre de cette responsabilité commune comme relevant, loin de toute



Les relations
franco-rwandaïses
de 1994
à aujourd'hui

complicité, de simples erreurs politiques et d'un aveuglement fatal. Il a ainsi réfuté en creux toute idée de responsabilité française purement spécifique allant au-delà de telles erreurs, tout en défendant par ailleurs le principe de l'opération Turquoise pour n'en uniquement regretter que les limites.

L'on peut toutefois considérer que les paroles qu'a prononcées le président de la République aussi bien que les gestes qu'il a accomplis au cours de ce déplacement, qui constituait déjà en lui-même un acte fort, marquent une avancée importante dans un processus d'évolution de la position française initiale – nous sommes sans reproche au Rwanda – qui, s'il se poursuivait, ne saurait être que progressif, « étape par étape », comme le président l'a lui-même indiqué. Il faut bien voir en effet que lorsqu'il a reconnu sur le sol rwandais même, au passif de la France, de « graves erreurs d'appréciation » aux conséquences « absolument dramatiques », « une forme d'aveuglement » quant à la « dimension génocidaire » du régime Habyarimana, ou encore une intervention « sans doute » trop tardive et insuffisante de la force Turquoise, Nicolas Sarkozy, sans assurément parler de « faute politique » comme l'avait fait Bernard Kouchner, a fait bien mieux que ses deux prédécesseurs, qui, pour leur part, avaient gardé le plus profond silence sur la question. Davantage encore, en évoquant un « crime épouvantable », en s'inclinant devant le mémorial des « victimes du génocide des Tutsi », puis en passant à l'intérieur du musée du génocide devant des panneaux mettant explicitement la France en cause, il aura été le premier président français depuis 1994 à faire face à l'« inacceptable » tragédie rwandaïse et à manifester son respect « au nom du peuple français ». Et il l'aura fait en apportant un clair démenti à tous ceux qui espèrent exonérer la France de ses responsabilités en mettant en avant la thèse négationniste d'un « double génocide » qu'aurait connu le Rwanda au printemps 1994, aussi bien qu'à tous ceux qui réduisent le génocide rwandais au statut d'expression paroxystique d'une violence ethnique ancestrale propre aux Africains.

De fait, l'on peut soutenir qu'en évoquant une responsabilité collective dont la France aurait sa part et qui lui imposerait de « réfléchir à ses erreurs », Nicolas Sarkozy, s'il n'a certes pas clairement employé les mots « excuses », « pardon », « repentance » ou « responsabilité », comme l'ont fait en leur temps les Belges ou les Américains, a dit sur le fond la même chose que ceux-ci et amorcé un *mea culpa*. En ce sens, l'on peut en réalité parler de rupture. Au demeurant, en proposant la création d'une commission mixte franco-rwandaïse d'historiens qui réfléchirait à ce qui s'est passé au Rwanda au moment du génocide, en mettant ainsi en avant la réflexion et le travail historiques, jugés plus féconds que la contrition, le président de la République n'a-t-il pas ouvert la porte à une évolution de la position française souhaitée par beaucoup ?



Les relations
franco-rwandaïses
de 1994
à aujourd'hui

Le fond du problème, c'est qu'une telle évolution ne saurait être à la fois que progressive, comme on l'a déjà souligné, et qu'étroitement maîtrisée. Demander aujourd'hui pardon au peuple rwandais reviendrait en effet tout d'abord à le faire au travers d'un régime qui, non content, lorsqu'il n'était encore qu'une rébellion, d'avoir contribué à la formation et à l'emballlement de la spirale génocidaire et de s'être livré à des massacres systématiques de populations hutu pour asseoir sa domination, n'a de plus cessé, depuis 1994, d'instrumentaliser le génocide, dont il a fait, à des fins politiques et stratégiques, un outil permanent d'intimidation et de chantage. Un régime qui s'est ainsi servi de son statut autoproclamé de représentant des victimes du génocide pour bâillonner toute opposition véritable, consolider son pouvoir et assurer à un petit groupe de politiciens et de militaires la préservation de ce pouvoir et l'enrichissement qui l'accompagne. Un régime enfin qui, en faisant porter à l'ensemble de la population hutu le poids des tueries, de même qu'en instituant une mémoire officielle dont les victimes hutu des années 1990-1994 sont exclues, a tourné le dos à la réconciliation nationale et recréé les conditions d'un nouveau processus ethnique au Rwanda.

Ensuite, s'engager sur la voie de la reconnaissance des responsabilités spécifiques de la France, aussi souhaitable que cela soit, signifierait prendre en compte les graves accusations de complicité portées contre la France et son armée, ce qui ne saurait être qu'un processus extrêmement délicat. Enfin, et l'on se placera ici dans la position de Nicolas Sarkozy au moment de sa visite à Kigali, une telle initiative aurait inmanquablement provoqué une crise politique en France. Comme on l'a vu en février 2008, au moment du voyage à Kigali de Bernard Kouchner, les responsables politiques et militaires français de l'époque, placés depuis des années au ban des accusés au Rwanda comme en France, sont déterminés à ne pas faire les frais de la réconciliation. A cet égard, si le pas des excuses, de la demande de pardon, ou de la reconnaissance d'une responsabilité spécifique de la France avait été franchi, ces responsables n'auraient pas manqué de parler de reddition face à un régime hostile et se seraient sentis désormais mis en cause par la République.

L'on peut ainsi penser que lors de cette visite à Kigali, Nicolas Sarkozy est allé aussi loin vers l'expression d'une repentance qu'il pouvait politiquement le faire. C'est bien la raison pour laquelle il a pris soin de placer l'idée d'une responsabilité française dans le cadre d'une responsabilité collective et de ne pas prononcer les mots tabous, s'en tenant à l'expression de regrets. Il fallait en dire suffisamment mais pas trop, trouver les mots justes et les gestes adéquats pour répondre aux attentes des Rwandais et apaiser les sentiments anti-français à Kigali, valider de la sorte la réconciliation et préparer de futures et plus cordiales relations, et il fallait le faire sans dire les mots



Les relations
franco-rwandaïses
de 1994
à aujourd'hui

justes concernant le rôle de la France. Il était important de doser avec modération et donc de rester en-deçà de la réalité. La visite du mois de février dernier à Kigali du président de la République française fut en réalité avant tout un exercice politique, comme du reste le réalisme commandait que l'on s'y attende.

UNE RECONCILIATION A BENEFICES PARTAGES ?

L'on a vu quels étaient les avantages géostratégiques et économiques attendus par Paris d'une réconciliation avec le Rwanda. Seul l'avenir dira si de telles attentes étaient fondées, mais l'on peut cependant raisonnablement penser que le pari engagé en la matière a de bonnes chances d'être tenu. En revanche, l'on peut dès à présent observer que les menaces exprimées par Kigali à la suite de la publication des conclusions de la Commission Mucyo, il y a déjà dix-huit mois, n'ont, à ce jour, pas été suivies d'effet. De même, si les conclusions de l'enquête rwandaïse sur l'attentat du 6 avril 1994 – autre contre-feu dressé par Kigali –, rendues publiques en début d'année, s'attachent à répondre point par point à l'argumentation de l'ordonnance du juge Bruguière, elles n'incriminent pratiquement en rien la France officielle, alors que l'on imagine aisément la férocité de la charge politique dont, il y a encore quelques mois, leur publication aurait pu, à l'image de celle des conclusions du rapport Mucyo, être l'occasion à l'encontre de la France. Les attentes que nourrissaient les responsables français dans cet autre domaine – les négociations puis la réconciliation devaient avoir pour résultat que les deux contre-enquêtes menées à l'initiative des autorités rwandaïses pour répondre à la procédure Bruguière quittent le devant de la scène pour l'une et épargnent la France pour l'autre – n'ont donc, pour l'instant, pas été déçues. De ce point de vue, nul doute que, dans l'esprit de ces responsables, la France ne saurait qu'être d'ores et déjà gagnante au terme du processus de réconciliation avec le Rwanda.


Ceci étant posé, il reste néanmoins que c'est Paul Kagame qui, à l'évidence, apparaît comme le grand gagnant du changement survenu. Le président rwandaïse a certes semblé apporter son propre lot de concessions. Il a finalement accordé cette réconciliation que Paris demandait depuis 2007 et les conséquences des contre-enquêtes pour la France sont donc sous contrôle. Il n'a de plus obtenu du gouvernement français ni la repentance ou les excuses qu'il réclamait depuis des années, ni non plus la levée des mandats d'arrêt internationaux qu'il a fustigés à tant de reprises. A cet égard, il admet même désormais qu'à Paris le pouvoir judiciaire, tel que l'incarne la procédure Bruguière, est indépendant de l'exécutif.



Les relations
franco-rwandaïses
de 1994
à aujourd'hui

Mais il ne s'agit en fait là que de concessions apparentes. Paul Kagame a en réalité obtenu ce qui, depuis 2006, était primordial à ses yeux : non pas, contrairement à ce qu'il prétendait, que les responsabilités individuelles et collectives dans le cadre du génocide soient définies afin que la justice passe et que la vérité due aux massacrés et aux rescapés soit établie, non pas non plus que la France fasse acte de repentance, mais bien que soit réglée dans un sens favorable à son régime la question des mandats d'arrêt internationaux du juge Bruguière. Au travers de ces mandats et de la thèse de la responsabilité directe du président rwandais et du FPR dans l'attentat du 6 avril 1994, c'était en effet l'image mythique de la rébellion terrassant le génocide qui était mise en cause, image qui fonde la légitimité nationale et la crédibilité internationale sur laquelle le régime rwandais assoit aujourd'hui son pouvoir absolu. Comme cela a déjà été souligné, les conclusions de la Commission Mucyo et les accusations de complicité de génocide qu'elles véhiculaient, de même que les menaces de poursuites judiciaires à l'encontre de responsables français, ne furent jamais que les éléments forts d'une stratégie de surenchère et de pression adoptée par Kigali pour répondre à l'ordonnance Bruguière et amener Paris à lever les mandats d'arrêt, une réponse du berger à la bergère à finalité politique en quelque sorte. Le contentieux Bruguière constituait en vérité le noyau dur de l'affaire, la cause de la rupture, et c'est bien avant tout l'effacement annoncé de ce contentieux qui aura permis la réconciliation.

Assurément, les mandats d'arrêt internationaux n'ont pas été levés. Mais la stratégie alternative de Paul Kagame, consistant à neutraliser le dossier en l'affaiblissant, voire en le vidant de toute substance, et en produisant une contre-enquête, aura été couronnée de succès. La France a purement et simplement accepté que l'enquête à charge du juge Bruguière soit reprise pratiquement à zéro, ce qui n'est pas très éloigné d'un reniement. Une fois cet objectif atteint, les concessions, ou plutôt ce qui en tenait lieu, ont été aisées à accorder. Et cela d'autant plus que Paul Kagame, en maître-stratège, a su se donner le beau rôle dans la mise en scène de la réconciliation, en particulier auprès de son opinion publique et de ceux qui, au sein du régime, désapprouvent ce rapprochement, mais également auprès d'une partie de l'armée, qui a très mal vécu la mise à l'écart du rebelle tutsi congolais Laurent Nkunda au début de l'année 2009. L'initiative du rétablissement des relations diplomatiques, annoncée à Kigali, lui a ainsi appartenu, il y a consenti pourrait-on écrire, et, ce faisant, il n'a pas manqué de mettre l'accent sur les efforts accomplis par la France – une repentance qui ne dit pas son nom, a-t-il semblé indiquer – pour parvenir à ce résultat, évoquant un changement d'attitude de Paris. Là où il n'était pas moins désireux que Paris de voir le contentieux s'apaiser enfin, il s'est habilement donné les allures du bon prince qui sait en rabattre de son intransigeance.




Les relations
franco-rwandaïses
de 1994
à aujourd'hui

Par ailleurs, Paul Kagame et les autorités rwandaïses se sont également fait un devoir de souligner combien la réconciliation ne se sera accompagnée de leur part d'aucune concession sur le fond, d'aucune manifestation d'abaissement devant la puissance française. C'est ainsi que la concomitance survenue, au mois de janvier dernier, entre la diffusion par les autorités rwandaïses des conclusions du rapport démentant radicalement la thèse développée par le juge Bruguière sur l'attentat du 6 avril 1994 et la visite que Bernard Kouchner rendit alors à Paul Kagame, en préparation du déplacement de Nicolas Sarkozy, ne saurait être interprétée que comme un message signifiant que, sur la question de l'enquête Bruguière, le régime ne lâchait rien. De manière tout à fait significative, ce fut Rose Kabuye, et non pas la ministre rwandaïse des Affaires étrangères, qui accueillit alors Bernard Kouchner à son arrivée à Kigali.

C'est bien l'impression d'une maîtrise totale par Paul Kagame des conditions de la réconciliation qui se dégage, tout comme l'on a pu avoir depuis 2007 le sentiment que le président rwandaïse maîtrisait de bout en bout l'évolution des rapports de son pays avec la France. En même temps qu'il endossait l'habit du partenaire courtisé consentant à une réconciliation, il a su de fait maintenir celle-ci dans les limites d'une démarche de raison frappée au coin du réalisme politique et de la prise de distances à l'égard de la France. Au-delà des professions d'amitié retrouvée et de bonne volonté qui ont jalonné les visites de Bernard Kouchner puis de Nicolas Sarkozy, la réalité demeure qu'une fois l'essentiel obtenu, Paul Kagame s'est contenté de prendre froidement acte des gestes de bonne volonté de Paris.

L'on ne saurait ainsi, là encore, attribuer au hasard le fait que le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda ait été annoncé le jour même où était rendue officielle l'admission de Kigali comme pays membre du Commonwealth. Cette autre concomitance aura elle aussi été le fruit d'une stratégie politique. Ce que le président rwandaïse a voulu signifier, à l'intérieur comme à l'extérieur du Rwanda, en envoyant ces deux signaux contradictoires, c'est que s'il actait le rapprochement avec Paris, il ne s'en éloignait pas moins de la Francophonie et restait le maître du jeu. Il a ainsi délivré à la fois le message que le Rwanda n'était pas amnésique – sa ministre des Affaires étrangères a souligné qu'il n'y avait pas contradiction entre tourner la page et ne pas oublier – et celui que la réconciliation ne signifiait d'aucune manière un retour du Rwanda dans l'aire d'influence de l'ancien allié, le message, en fait, que rien ne serait comme avant le génocide entre les deux pays. Le vœu diplomatique a été formé de reprendre des relations nouvelles, que l'on a annoncées plus fortes et meilleures qu'elles ne l'ont jamais été, mais en faisant clairement comprendre qu'il n'était nullement question de revenir au *statu quo ante*. L'indépendance du Rwanda, pays



Les relations
franco-rwandaïses
de 1994
à aujourd'hui

idéalement placé en Afrique d'un point de vue géographique et culturel entre le monde anglophone et le monde francophone, s'est trouvée résolument affirmée.

Paul Kagame a fait du retour de Paris dans un pays considéré il y a quinze ans encore comme un allié proche de la France en Afrique, membre à part entière du « pré carré », un retour par la petite porte. Et c'est bien de cela qu'il s'agit. Le Rwanda est aujourd'hui un pays dirigé par un homme qui est résolument tourné vers le monde anglophone de par ses références culturelles et son univers linguistique – il parle très mal le français – et qui a entrepris depuis quinze ans d'arrimer progressivement son pays à l'espace anglo-saxon. Un homme qui a de plus pris le pouvoir en combattant une armée formée et armée par Paris et qui en garde du ressentiment à l'égard de la France. Dans ce pays de plus en plus anglophone, la présence française est réduite à sa plus simple expression – un lycée et un centre culturel laissés à l'abandon depuis 2006 –, tandis que les échanges entre les deux pays, on l'a dit, restent marginaux. C'est pourquoi la détermination affichée par Bernard Kouchner à Kigali au mois de janvier dernier à voir le français retrouver sa place au Rwanda et la coopération culturelle reprendre entre les deux Etats ne saurait faire illusion : les bases d'un nouveau départ entre la France et le Rwanda, qu'elles soient culturelles ou économiques, sont extrêmement ténues.

UNE RECONCILIATION EN TROMPE-L'ŒIL

C'est qu'en réalité, un profond fossé s'est à présent durablement creusé entre la France et le Rwanda, non seulement en raison du tropisme anglo-saxon de Paul Kagame mais également bien sûr du fait du passé récent, qui voue la reconstruction de relations normales entre les deux pays à être longtemps sapée par la défiance éprouvée par chacune des deux parties à l'endroit du partenaire, et davantage encore, naturellement, par Kigali envers Paris. C'est ce que l'on comprend quand le président rwandais, lorsqu'il assure désormais admettre, s'agissant de la procédure Bruguière, la thèse française de l'indépendance du judiciaire par rapport à l'exécutif, prend le soin, avec à l'esprit le rapport Mucyo, d'ajouter habilement, afin de ne pas insulter l'avenir, que la même règle prévaut à Kigali.

Le retour de la confiance est du reste d'autant moins pour demain que le rétablissement des relations diplomatiques, tel que l'on vient d'en décrire la séquence, s'est bel et bien trouvé placé sous le sceau de la *realpolitik*. Quid, en effet, à présent, des accusations de complicité de génocide ou d'organisation d'attentat portées de part



Les relations
franco-rwandaïses
de 1994
à aujourd'hui

et d'autre ? Quid encore des mandats d'arrêt internationaux ? Rien n'est de ce point de vue réglé, tout reste sur la table. L'on ne craindra cependant guère de se tromper en avançant qu'il y a fort à parier que tout sera à l'avenir fait d'une part pour que la procédure française soit enterrée pour un temps indéfini, d'autre part pour que les conclusions de la Commission Mucyo subissent un étouffement progressif et qu'ainsi ne se trouvent rouvertes les plaies anciennes. Tel sera vraisemblablement le prix de la réconciliation. Car si Nicolas Sarkozy est allé aussi loin qu'il pouvait politiquement le faire, il y a aussi de fortes chances qu'il soit allé aussi loin qu'il souhaitait qu'on le fasse. Comme on l'aura compris, chacun des deux pays a le plus grand intérêt à ce qu'aucune commission ne vienne réveiller le passé en le fouillant en profondeur. Au mois de février, le leitmotiv de la visite de Nicolas Sarkozy – qui fut aussi une visite placée sous le signe du pragmatisme – aura consisté à affirmer que la page devait être tournée, que l'heure était à la reconstruction. Paul Kagame a, quant à lui, exprimé sa détermination à ne pas être l'otage du passé et à regarder vers l'avenir, puisque, a-t-il souligné, les erreurs ont été reconnues, et il en a appelé à un nouveau partenariat qui verrait Paris aider le Rwanda à sortir de la pauvreté. A présent, à ses yeux, « la France fait certes partie du problème, elle fait aussi partie des solutions ». Ainsi qu'en témoigne le rapport rwandais sur l'attentat du 6 avril 1994, il convient désormais d'arrondir les angles et d'éviter les sujets qui fâchent.

Et c'est bien là que le bât blesse. Aucune relation authentique et durable ne saurait être reconstruite entre les deux pays sur un tel refus d'affronter les contentieux du passé, au mépris de la vérité, de la justice et de la mémoire des victimes du génocide et de la guerre civile rwandaise. Si l'on s'obstine à dissimuler les cendres sous les tapis et à conserver les cadavres dans les placards, ces contentieux laisseront d'autant plus de traces qu'ils n'auront jamais été réglés et demeureront comme autant d'obstacles judiciaires et politiques à une pleine réconciliation, qui ne soit pas une réconciliation de façade. Il faudra naturellement des circonstances particulières et une pression considérable pour que la commission mixte franco-rwandaïse envisagée, ou encore une commission d'enquête internationale qui serait réellement indépendante des nombreux groupes de pression qui entourent le dossier, voit le jour. Il n'en reste pas moins qu'une telle commission, qui se pencherait sur le rôle de l'ensemble des acteurs – pour le dire clairement, qui n'oublierait ni le FPR ni certains pays étrangers, tels que l'Ouganda ou les Etats-Unis –, ne pourrait qu'apporter, au côté des travaux des chercheurs, une pierre indispensable à la construction de la vérité. Quoiqu'il adienne à cet égard, l'attitude qui sera celle des autorités françaises en la matière sera la mesure de la volonté de la France de voir son image dans le monde et en Afrique retrouver une partie du statut que son aventure rwandaïse a contribué à lui faire perdre.